

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2023-DEC-48

DECISION

**FOURNITURES SCOLAIRES, MATERIELS CREATIFS, JEUX, JOUETS, MATERIELS
DIDACTIQUES, LIVRES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES**

- Lot 1 - Fournitures scolaires**
- Lot 2 - Matériels créatifs de travaux manuels et arts plastiques**
- Lot 3 – Jeux, jouets et matériels didactiques**
- Lot 4 – Livres scolaires et parascolaires**

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant l'appel d'offres ouvert publié sur le profil acheteur achatpublic.com, au BOAMP et au JOUE le 16 mars 2023 avec une date limite de remise des offres le 04 mai 2023.

Considérant les onze offres reçues, pour le lot 1 - Fournitures scolaires, pour le lot 2 - Matériels créatifs de travaux manuels et arts plastiques, pour le lot 3 – Jeux, jouets et matériels didactiques et pour le lot 4 – Livres scolaires et parascolaires

Considérant l'attribution décidée par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 20 juin 2023 après avoir noté les offres conformément aux critères figurant dans le règlement de consultation,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE SIGNER l'accord-cadre à bons de commandes pour les fournitures scolaires, matériels créatifs, jeux, jouets, matériels didactiques, livres scolaires et parascolaires :

- Lot 1 : Fournitures scolaires avec la société NVBURO, sis 601 avenue Blaise Pascal, 77550 MOISSY-CRAMAYEL.
- Lot 2 : Matériels créatifs de travaux manuels et arts plastiques avec la société SAS LACOSTE, sis 15 allée de la sarriette, 84250 LE THOR
- Lot 3 : Jeux, jouets et matériels didactiques avec la société SAS LACOSTE, sis 15 allée de la Sarriette, 84250 LE THOR
- Lot 4 : Livres scolaires et parascolaires avec la société HISTOIRE DE LIRE, sis 168 rue Paul Doumer, 78510 TRIEL SUR SEINE

Article 2 :

Ce contrat est conclu aux conditions suivantes :

- Lot 1 : Fournitures scolaires : 45 000 € HT soit 54 000 € TTC montant annuel maximum
- Lot 2 : Matériels créatifs de travaux manuels et arts plastiques : 45 000 € HT soit 54 000 € TTC montant annuel maximum
- Lot 3 : Jeux, jouets et matériels didactiques : 30 000 € HT soit 36 000 € TTC montant annuel maximum
- Lot 4 : Livres scolaires et parascolaires : 20 000 € HT soit 24 000 € TTC montant annuel maximum

Durée du contrat : A compter du 1er septembre 2023 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois (durée maximale 4 ans).

Article 3 :

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, 18 juillet 2023

Le Maire
Catherine ARENOU



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230718-2023-DEC-48-CC
Date de réception préfecture : 18/07/2023